COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le 31 mai 2025 - pour diffusion immédiate



Reconnaissance des malades liés aux pesticides : Victoire pour le cas de Serge Boily Un signal envoyé pour toutes les personnes exposées aux pesticides

<u>Victimes des pesticides du Québec¹</u> (VPQ) est fière d'annoncer aujourd'hui la reconnaissance finale de la maladie de Parkinson comme maladie professionnelle pour Serge Boily, président de Victimes des pesticides du Québec. À l'occasion de la tenue pour la première fois au Canada de l'événement <u>Parkinson's IQ + You</u>, un événement créé par la Fondation Michael J. Fox pour la recherche sur la maladie de Parkinson, c'est un message d'espoir envoyé à tous les malades.

Le cas de Serge Boily, un exemple de détermination

Grâce au soutien de Victimes des pesticides du Québec et l'implication de Me Sophie Mongeon, avocate spécialisée, Serge Boily est aujourd'hui attribué un pourcentage 375% d'atteinte permanente associée d'un montant forfaitaire et d'un remplacement du revenu de travail jusqu'à ses 68 ans².

Alors même que la maladie de Parkinson associée aux pesticides a été ajoutée à la liste des maladies présumées professionnelles par le gouvernement du Québec en 2021³, le dossier de Serge Boily est représentatif des barrières rencontrées par les victimes. Au final cela aura pris plus de 5 ans pour compléter le processus pour le dossier ouvert en novembre 2019. Voici une liste non exhaustive des difficultés rencontrées :

- Déni du lien entre la maladie et l'exposition professionnelle aux pesticides de la part du neurologue
- Refus initial de la demande d'indemnisation de la CNESST
- Changement à 4 reprises de l'agent responsable du dossier de la CNESST
- Demande de contre-expertise de la part de professionnel non qualifié quant aux risques posés par les pesticides
- Délais de plus de 60 mois.

Un message pour toutes les personnes atteintes de la maladie de Parkinson ayant été exposés aux pesticides

Serge Boily témoigne « Après des années de lutte, c'est une étape importante pour moi, mais ce n'est pas une fin. C'est le début d'un message plus grand que moi. Car derrière cette reconnaissance, il y a un constat accablant : le manque d'équité flagrant dans le traitement des dossiers à la CNESST. Des personnes vivant des situations identiques obtiennent des réponses complètement différentes. Aucune ligne directrice claire, aucun souci d'uniformité. On ne peut plus fermer les yeux. Et que dire des indemnités? Figées dans le temps depuis plus de 40 ans, elles ne reflètent plus du tout la réalité des coûts de traitement d'aujourd'hui. On doit

¹ Victimes des Pesticides du Québec rassemble une diversité de membres issus du milieu de la santé tels que Myélome Canada, Parkinson Québec, Société de leucémie et lymphome du Canada, Autisme Montréal, et Action Cancer du Sein.

² A noter que la CNESST déduit en pourcentage les trois dernières années soit: 75% du salaire à 66 ans, 50% à 67 ans et 25 % à la dernière année.

³ <u>Radio-Canada, mars 2021</u>.

souvent payer de notre poche pour recevoir les soins essentiels⁴. C'est une autre injustice qu'on impose à ceux qui ont déjà tout donné pour leur travail.»

Beaucoup de chemin reste à parcourir pour assurer un traitement digne des victimes et pour prévenir les risques des pesticides sur la santé

Pascal Priori et co-fondateur de VPQ s'alarme : «Combien de temps on va mettre pour arrêter d'ignorer les victimes? A notre connaissance c'est seulement le premier cas de maladie de Parkinson à être pleinement indemnisé par la CNESST⁵. Alors même que les preuves scientifiques sont innombrables, les critères sont absurdes, le traitement des dossiers inhumain et les victimes se retrouvent souvent démunies.»

Félix Lapan, de l'Union des travailleuses et travailleurs accidentés ou malades (uttam); « Dans trop de cas, c'est un véritable parcours du combattant pour faire reconnaître une maladie du travail. Le fardeau de preuve qu'on impose est démesuré. Le résultat est que la CNESST rejette une réclamation sur deux⁶, privant d'accès aux soins et aux indemnités des milliers de travailleuses et de travailleurs chaque année. Il est temps d'élargir significativement la liste des maladies présumées professionnelles.»

Victimes des pesticides demande notamment que les maladies telles le myélome multiple, le cancer de la prostate, le lymphome non hodgkinien et les troubles cognitifs soient ajoutés à la liste des maladies professionnelles et qu'un fonds soit créé pour venir en aide aux victimes comme c'est le cas dans d'autres pays⁷. Serge Boily ajoute «Aujourd'hui, je tends la main à toutes celles et ceux qui croient en la justice sociale. Unissons nos voix pour réclamer une réforme profonde du système. Pour que plus personne ne soit malade des pesticides et laissé derrière ensuite.»

Thomas Bastien, Directeur général de l'Association pour la santé publique du Québec et agronome de formation complète « Il faut investir en santé publique pour prévenir toutes les maladies en lien avec les pesticides. Ce sont des maladies en hausse, les pesticides sont un facteur de risque très bien démontré dans la littérature scientifique et pourtant très peu est fait en amont. »

Victimes des pesticides souhaite sensibiliser la population aux risques des pesticides sur la santé, expliquer la réalité des nombreuses victimes et susciter un débat constructif pour la prise en compte collective et la prévention des dommages causés par les pesticides.

-30-

Contact média :
Pascal Priori
514 573 1820
info@victimespesticidesquebec.org

Serge Boily, Thomas Bastien, Félix Lapan et Me Mongeon sont disponibles pour entrevues

⁴ Tel que la physiothérapie, kinésiologie, réadaptation

⁵ La Presse, mai 2022.

⁶ CNESST, 2023

⁷ À titre d'exemple, la France reconnaît la maladie de Parkinson (depuis 2012) ; les hémopathies malignes qui correspondent au lymphome malin non hodgkinien, à la leucémie lymphoïde et au myélome multiple (depuis 2015) ; du cancer de la prostate (depuis 2021).



Serge Boily, président de Victimes des pesticides

Annexes: Références et problématiques

La reconnaissance de la maladie de Parkinson comme maladie professionnelle associée aux pesticides par le gouvernement du Québec⁸ fait date en Amérique du Nord. Pourtant alors que les rapports scientifiques s'accumulent⁹ de nombreux enjeux subsistent. En effet, de nombreux travailleurs et travailleuses sont non couverts par le régime de la CNESST, des nombreuses autres maladies pourtant répertoriées et reconnues ailleurs dans le monde n'ont pas de présomption de reconnaissance et le cadre d'homologation des pesticides est extrêmement permissif, 431 pesticides interdits dans 162 pays sont toujours autorisés au Canada¹⁰?

⁸ Radio-Canada, mars 2021

⁹ INSERM 2021

¹⁰ Vandelac, 2021.